

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

MIS SUR LE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE LE 29/04/23



Règlementant provisoirement la circulation et le stationnement
7 rue des Serruriers
Du 02/05/2023 au 23/05/2023

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	La demande de monsieur Thierry BAPST – Société SIRS

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation lors de la fouille pour le réseau GDS.

ARRETE

- Article 1^{er}** Le stationnement des véhicules est interdit qualifié gênant aux abords du chantier.
7 rue des Serruriers
Du 02/05/2023 au 23/05/2023.
- Article 2** Le véhicule de l'entreprise SIRS aura l'autorisation de stationner aux abords du chantier.
- Article 3** La circulation des véhicules sera alternée par panneau en fonction de l'avancement des travaux.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenu par le demandeur.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- SIRS

Holtzheim le 21 avril 2023
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

